

Thiais Infos



La lettre d'information de la Ville de Thiais (94)



RICHARD DELL'AGNOLA,
Maire de Thiais,
reçoit à Thiais sur rendez-vous
au ☎ 01 48 92 42 01

TOUS LES ADJOINTS AU MAIRE
reçoivent à l'Hôtel de Ville
sur rendez-vous,
au ☎ 01 48 92 42 24

HÔTEL DE VILLE
Rue Maurepas
BP 141 - 94321 Thiais cedex
☎ 01 48 92 42 42
☎ 01 48 92 43 70
contact@ville-thiais.fr
www.ville-thiais.fr

Dissiper l'écran de fumée

Le 28 septembre dernier, le conseil municipal a démis Monsieur TRAN de ses fonctions d'adjoint au maire.

Sa lettre d'information distribuée récemment est faite pour susciter la compassion.

Les vraies questions sont à peine esquissées, vite escamotées et aussitôt oubliées pendant que l'intéressé, affichant son cœur, ses vertus et ses bons sentiments, affirme être victime d'un vilain acharnement.

Comment ne pas être troublé par cette présentation des faits ? Tout le monde le serait...

La réalité est bien différente.

Pour ce que nous avons eu à connaître jusqu'à présent, ce dernier a en effet commis successivement, pendant de nombreux mois, plusieurs délits qu'il cherche aujourd'hui à éluder.

Personne, comme il l'affirme, n'a voulu salir sa réputation et son image : il s'en est malheureusement chargé lui-même !

Il a pourtant eu beaucoup de chance et tout lui a été donné facilement, sans avoir à faire d'efforts : le poste de premier adjoint, l'investiture pour la fonction de Conseiller général, des délégations importantes...

Ces fonctions ne suffisaient sans doute pas et il a confondu sa mission d'élu et ses intérêts personnels.

Passant outre les conseils de prudence sur le mélange des genres, il s'est fait pendant des années, dans l'exercice de ses fonctions, le VRP de son restaurant en sollicitant sans retenue les groupes, les associations, les particuliers pour chercher des clients.

La ville devait sans doute, selon lui, contribuer à son chiffre d'affaires.

Comme cela n'était sans doute pas assez, il a fait de la publicité commerciale dans le cadre de sa délégation aux sports en offrant des maillots de football avec le nom de son restaurant et le numéro de téléphone. Cela s'appelle un conflit d'intérêts. Et ce conflit d'intérêts a duré jusqu'à l'an dernier.

Puis, par glissements successifs, il a considéré que les moyens de l'administration municipale devaient être mis à sa disposition... En se réclamant de ses fonctions, il s'est cru tout permis et s'est servi sans scrupules.

C'est ainsi que des agents des espaces verts ont, à sa demande, travaillé « au noir » chez lui et, que par la suite, toujours à sa demande, il a employé illégalement des agents de la Ville pour servir dans son restaurant. **Cela devient dans sa lettre d'information « le recrutement de deux collaborateurs de la ville "en extra" au sein de mon entreprise ! » Cette présentation des faits apparaît plus respectable et légale à ceux qu'il veut abuser.**

Ces agents ont travaillé la nuit pendant les week-ends, y compris pour les jours de fête (jour de l'An) jusqu'au petit matin, et ont été payés en espèces (11 € par heure) la moitié de ce qui est généralement le tarif habituel.

Mieux, il a fallu que ces personnes aux revenus modestes reviennent à certains moments plusieurs fois à la charge pour obtenir leur dû !

Abus de pouvoir, abus de faiblesse et exploitation de personnes aux revenus modestes qui ne sont naturellement pas responsables.

Chacun sait que les services de l'État font la chasse au travail noir auquel il avait pourtant recours sans états d'âme et chacun comprend qu'un élu devrait, plus que quiconque, respecter les règles du droit du travail, faire les déclarations d'emploi et d'URSSAF obligatoires... Il a dissimulé au fisc et aux organismes sociaux. Il n'y a pas de petits profits !

Et puisqu'il n'y avait pas de raison de s'arrêter en si bon chemin, il a utilisé, à l'insu de tous, des locaux municipaux pour y exercer son commerce de restauration. Ainsi, après avoir célébré un mariage en mairie, il s'est approprié illégalement le gymnase Jean Moulin pour organiser un vin d'honneur en demandant la discrétion aux deux agents municipaux « recrutés » pour servir à cet effet. Tous les convives ne pouvant se rendre dans son restaurant dans l'Essonne.

La célébration du mariage terminée, il a retiré son écharpe et rejoint « ses clients » au gymnase et, par la suite, la noce s'est poursuivie dans son restaurant. Le matériel a été réacheminé par les deux jeunes femmes de la Ville.

Il est apparu aussi que des heures supplémentaires payées par les contribuables thiaisais ont été effectuées pour l'aménagement de ce gymnase afin que Monsieur TRAN exerce son commerce. Il dit que le personnel et le matériel étaient gratuits pour ses clients : et pour cause !

J'ai reçu le 18 juin 2012, en présence du Directeur Général des Services, la jeune mariée de l'époque qui m'a confirmé les faits en me précisant avoir cru que cet espace avait été « mis à disposition » selon les dires de cet élu et a reconnu lui avoir payé ce vin d'honneur en espèces.

Dans sa lettre d'information, cela devient « *la mise à disposition d'un gymnase à un couple de jeunes mariés* »... tout simplement.

Ce qui précède constitue des infractions pénales. Des élus ont été condamnés pour cela.

En application de l'Article 432-12 du code pénal :

« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (...) ».

En conséquence, il y a prise illégale d'intérêts lorsqu'un élu met à profit son mandat et ses fonctions pour servir sciemment ses propres intérêts. Dès lors qu'il y a perception directe ou indirecte de bénéfices ou d'avantages matériels, il y a prise d'intérêts. Dans ce cas, la loi prévoit plusieurs cas de figure et notamment celui dans lequel l'élu reçoit un intérêt direct dans une opération dont il a la charge d'assurer l'administration ce qui est le cas lorsqu'un élu emploie du personnel communal à des fins personnelles.

Ces faits sont établis et il le reconnaît, puisque dans sa déclaration en conseil municipal, il évoque la prescription : chacun le sait, ce mot s'applique quand les actes sont délictueux.

Mais, dans sa prétendue explication aux Thiaisais, la main sur le cœur, il élude la réalité et évoque même « *l'insignifiance des faits* »... rien que cela !

LETTRE DES ÉLUS AUX THIAISIENS



Chers Thiaisien(ne)s,

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2012, nous avons eu le regret de devoir démettre Bruno TRAN de ses fonctions de 1^{er} adjoint au maire. Cette décision n'a pas été facile et nous avons tous vécu douloureusement cette situation.

Chacun d'entre nous s'est vu, en effet, confronté, en conscience, à un dilemme : soit garder, au sein de notre équipe, un élu qui ne sait pas résister à la tentation, avec lequel certains avaient tissé des liens d'amitié depuis leur engagement dans l'équipe municipale en 1983, soit exclure cet élu pour conserver une équipe forte et intègre.

Malgré la fragilisation qui pouvait en découler pour le groupe majoritaire, il a fallu trancher dans le vif sinon, chers Thiaisien(ne)s, comment auriez-vous jugé notre laxisme face à la présomption de prise illégale d'intérêts commise par cet élu dans l'exercice de ses fonctions qui l'expose à une peine de 5 ans de prison et de 75 000 euros d'amende (cf. article 432-12 du code pénal).

Certains nous reprocheront de n'avoir agi que tardivement. Cela est sans compter sur la personnalité trouble et complexe de notre collègue, sur son habileté à manipuler les Hommes et les faits, à avancer ou à reculer les pions. De fait, jamais arrêté dans sa course effrénée au pouvoir, il est allé trop loin. Des preuves et des témoignages ont pu récemment être réunis contre lui, seuls éléments nous permettant d'agir.

Peu importe la décision judiciaire. Les faits sont avérés ! Malgré les accusations portées contre lui, notre collègue nie la gravité des faits et n'a jamais consenti à s'expliquer. Sa tactique est d'abord de garder le silence, ensuite d'assurer sa défense dans un discours prononcé ce soir-là visant à émouvoir l'auditoire, fondé non sur des arguments, mais sur des sentiments pour gagner l'indulgence de ceux à qui il s'adresse.

La véritable question, chers Thiaisien(ne)s, est la suivante : la séduction doit-elle l'emporter sur la probité lorsque l'on est dépositaire de l'autorité publique au service de l'intérêt général ?

La majorité municipale, chers Thiaisien(ne)s, ne pouvait accepter la confusion des genres. Il lui fallait réagir, et vite ! Elle ne pouvait laisser un seul de ses membres ruiner le crédit d'une équipe forte de sa popularité – seuls les amis proches de notre collègue introduits au conseil municipal grâce à lui, l'ont assuré de leur vote, soit trois personnes. Le sacrifice d'un des siens, si pénible fût-il, était nécessaire !

Aussi, chers Thiaisien(ne)s, nous assurons notre maire de notre soutien et de notre solidarité pour continuer à vous servir, chacun dans le cadre de sa délégation de fonction, et poursuivre, avec l'appui de la majorité du conseil municipal, la réalisation du programme qui a reçu votre confiance renouvelée. Nous avons à cœur de ne pas la trahir !

Bien à vous,

Dominique JOSSIC, Adjoint au Maire chargée des affaires sociales

Michel CAZAUBON, Adjoint au Maire chargé des affaires financières et de l'urbanisme

Fabrice LARDÉ, Adjoint au Maire chargé des affaires culturelles

Josée DURAND-DELOBEL, Adjoint au Maire chargée de l'action économique et de l'enfance

Guylaine TORCHEUX, Adjoint au Maire chargée de l'état-civil, des élections et des affaires militaires

Dany BEUCHER, Adjoint au Maire chargé des grandes animations, du jumelage et des relations avec la vie associative

Alain GRINDEL, Adjoint au Maire chargé du logement et des marchés

Katarina HAMADA-LARKEY, Adjoint au Maire chargée du patrimoine communal et de l'environnement

Chantal GERMAIN, Adjoint au Maire chargée de la vie associative, de la petite enfance et de la jeunesse

Pierre SÉGURA, Adjoint au Maire chargé de la voirie, de la sécurité, des transports et des espaces verts

André MARTINS, Conseiller municipal délégué aux Anciens combattants

Son explication et sa légèreté face aux événements sont une fois de plus consternantes et même inquiétantes. Il n'exprime aucun regret, aucune excuse, et il est même fier : « *S'il fallait le refaire je le referai* » écrit-il dans son blog.

Pour masquer son comportement il évoque, au conseil municipal, l'acharnement dont il ferait l'objet depuis quatre ans. Quel acharnement ? Au dernier renouvellement municipal en 2008, je lui ai confié d'autres délégations importantes et des moyens supplémentaires pour les exercer. J'y reviendrai.

Je n'avais aucune animosité contre lui, c'est si vrai qu'à l'époque j'ai reçu, en tant que maire, un commandement d'huissier pour recouvrer, via la Ville, des sommes importantes auxquelles il avait été condamné par les prud'hommes et qu'il ne payait pas. Je l'ai immédiatement appelé pour qu'il s'en acquitte au plus vite. Je lui ai ainsi épargné l'humiliation d'une saisie-arrêt sur ses indemnités de maire-adjoint, objet du commandement d'huissier. Il ne m'a pas remercié. Où est l'acharnement ?

Nous avons été bienveillants avec Bruno TRAN, trop bienveillants...

Nous l'avons connu jeune et il a toujours fallu gérer ses inconséquences. Il est âgé maintenant de plus de 50 ans et n'avons malheureusement pas réussi à lui transmettre les valeurs de rectitude.

Qui peut souhaiter que, dans l'avenir, Thais soit dirigée par un premier magistrat qui serait poursuivi par des huissiers et qui utiliserait les moyens humains et matériels de la commune à son profit personnel ?

Notre ville mérite mieux.

La victimisation

C'est une stratégie délibérée et un grand classique du genre : quand on veut trahir et s'affranchir des règles de fidélité, on se pose toujours volontairement en victime...

C'est exactement le rôle endossé par l'intéressé pour justifier son ambition contre la majorité municipale.

« *Ce n'est pas facile pour moi* » disait-il toujours en forme de leitmotiv pour préparer les esprits.

Pas facile ? En 2008, et malgré les mises en garde de certains collègues contre son opportunisme et sa démarche dissidente, sachant cela, j'avais choisi délibérément de faire confiance.

J'ai ainsi étendu ses délégations à l'enseignement, l'enfance et la petite enfance... et, pour asseoir ses nouvelles responsabilités, j'ai mis en place des crédits pour l'expression de la culture et la pratique du théâtre dans les écoles.

Contrairement à ce qu'il prétend aujourd'hui, il a bien sûr participé à tous les dossiers qui pouvaient le concerner : piscine, tribune... C'est si vrai que pour la piscine, après que le service des sports ait travaillé avec lui sur le programme, il avait proposé un petit bassin annexe « *pour un p'tit billet de 100 000* », c'est sa manière de parler. Cette proposition étant largement sous-évaluée.

Dans le même esprit, il suggère aujourd'hui que c'est grâce à lui que le terrain synthétique de football est en place au stade Alain Mimoun et il dit aussi tout récemment sur son blog « *Ainsi, pendant les 4 ans où j'avais en charge l'enseignement à Thiais, j'avais également fait le choix de moderniser complètement les laboratoires informatiques des 6 écoles élémentaires thiaisennes...* » Avec l'emploi du « je », il s'approprie abusivement ce qui est un travail collectif municipal, mais qui est la démonstration de ses contradictions car il reconnaît, par ces exemples, qu'il était comme les autres adjoints dans son rôle, sans ostracisme.

J'ajoute qu'il y a moins de deux ans, je l'ai associé étroitement aux réflexions concernant les modifications possibles, au plan local, consécutives à la loi créant le conseiller territorial qui devait remplacer le conseiller général...

Vous le voyez, il n'était pas la victime qu'il prétend être aujourd'hui.

Mais, toujours pour justifier son infidélité, il multiplie les critiques à mon encontre : selon lui, je déciderais de tout à la mairie... et en même temps, il affirme que j'étais souvent absent... À trop vouloir en faire, il se contredit.

En réalité, contrairement à ce qu'il suggère insidieusement, l'esprit d'équipe et le travail collectif ont toujours fonctionné avec les adjoints qui ont une liberté dans leur délégation. Michel CAZAUBON, qui a largement préparé le Programme Local de l'Habitat et le Plan Local d'Urbanisme, Dominique JOSSIC, qui a en charge le CCAS, Josée DURAND-DELOBEL, pour l'Académie des Arts et la Mission locale, Fabrice LARDÉ pour proposer la programmation des saisons culturelles qui me sont soumises... **L'échange est permanent avec les élus et c'est B. TRAN qui, par tactique, s'est isolé volontairement du groupe pour s'en plaindre ensuite.**

Il avait d'ailleurs une grande difficulté à travailler avec l'ensemble des services sur lesquels il pesait et chacun ressentait la réticence et la gêne des collaborateurs mis à sa disposition pour communiquer avec moi. C'est un comble !

Il n'aimait pas les responsables qui lui faisaient de l'ombre et certains directeurs ont dû partir parce que compétents et trop proches du monde associatif (J.-M. Charrière), ou parce qu'ils n'étaient pas assez associés par lui au travail du service des sports, comme il n'appréciait pas ceux qui, au Palais Omnisports De Thiais, ne lui étaient pas inféodés.

Après avoir dit que je décidais de tout, il affirme dans le même temps que j'étais très souvent absent... C'est caractéristique de son emportement : en faire trop au risque de se contredire gravement.

En réalité, on l'a vu, même si le maire a un rôle dirigeant, le travail a toujours été collectif, comme en témoigne aujourd'hui le soutien de la majorité municipale dont il s'est éloigné.

J'ai reçu, pendant toutes ces années, beaucoup de Thiaisais, des centaines. J'ai aussi assuré chaque semaine de nombreuses réunions sur tous les sujets municipaux avec nos partenaires publics et privés.

J'ai tenu, sur les grands dossiers de la ville, des réunions hebdomadaires pendant de nombreux mois sur la rénovation des Grands-Champs, sur la ZAC du Moulin à Cailloux devenue « Thiais Village », sur la ZAC de la Porte d'Allia, sur le Programme Local de l'Habitat et sur le Plan Local d'Urbanisme, le plan Lumière, la vidéo-protection... et bien sûr, le Grand Stade de Rugby.

J'ai suivi de près avec les élus et les chefs de services l'ensemble des questions que soulève la gestion d'une ville comme la nôtre.

J'ai présidé de manière régulière le Comité de Bassin d'Emploi du sud val-de-marnais (CBE) qui regroupe les cinq villes de la circonscription.

J'ai participé comme vice-président à toutes les réunions du Syndicat des Eaux D'Île-de-France (SEDIF).

Dans le même temps, j'ai présidé toutes les manifestations organisées par la ville : nouveaux Thiaisais, remise des diplômes du travail, prix des maisons fleuries, fête du jardinier amateur, cérémonies commémoratives, repas associatifs... et, chacun le sait, comme député, j'ai été un parlementaire actif comme le démontrent les présences et les rapports que j'ai pu rédiger en tant que membre de la commission des finances et les permanences régulières assurées dans les villes de la circonscription.

Les Thiaisais ont pu me voir aussi dans la ville et souvent au Palais Omnisports De Thiais où je fais du sport. **En réalité, j'ai beaucoup travaillé pendant toutes ces années et je continue avec passion.** Je ne suis pas sûr que cet élu ait eu un emploi du temps aussi chargé. Cela lui permettait sans doute d'apparaître pour soigner son image et se mettre en avant, ce qu'il sait si bien faire.

Exhibition au Théâtre de Verdure

« Interdiction qui lui aurait été faite d'accéder aux places réservées lors d'un festival culturel... »

Là aussi, il travestit la vérité avec aplomb, toujours dans le même but. C'est une histoire triste, au demeurant, que je vais raconter, même si les confidences personnelles ne sont pas dans mes habitudes...

Tout d'abord, je rappelle qu'il n'y a pas de places réservées au Théâtre de Verdure comme il le prétend pour le Festival de Musique Franco-américaine. Chacun, élus compris, s'installe en arrivant là où il y a de la place sur les gradins. Les habitués le savent.

C'est ainsi que m'étant rendu sur place, j'ai choisi ma place et deux autres pour des amis venant du Val-d'Oise que je suis reparti accueillir à l'entrée du parc, l'épouse souffrant d'une longue maladie à un stade avancé. Cette amie de lycée est décédée au mois de janvier qui a suivi. J'avais donc laissé deux places aux bons soins de ceux qui étaient présents. Le couple Tran, briguant ces deux places-là, a provoqué un incident si bruyamment que les spectateurs voisins en ont été les témoins, particulièrement l'épouse de cet élu avec beaucoup de véhémence.

Avoir une vie riche n'est pas une raison pour faire un tapage aussi injustifié que déplacé dans un lieu public. Chacun sait que les conjoints d'élus sont généralement discrets, ma famille y compris qui ne se fait jamais remarquer, sauf l'intéressée qui est la seule à se mêler à ce point de la vie municipale.

J'ai dû rappeler à cet élu que nous étions au conseil municipal 35 élus et non pas 70...

Cette histoire illustre malheureusement le manque de modestie de ceux qui, en toutes circonstances, ont besoin de se faire remarquer.

La loyauté

Un sondage a été réalisé il y a plus d'un an dont les questions étaient centrées autour de sa candidature aux prochaines élections municipales. De nombreux Thiaisien s'en souviennent pour avoir été interrogés. Il ne reconnaît pas avoir été l'inspirateur de cette enquête d'opinion dont j'ai pu avoir quelques éléments. Il apparaît que, conduisant la liste de la majorité municipale, je le domine très largement au cas où il viendrait à constituer une liste divers droites contre son propre camp, cela n'est pas un problème pour lui de changer d'étiquette.

C'est sans doute la raison pour laquelle ses proches ont créé, en pleines élections législatives au mois d'avril dernier, un blog «La Gazette de Thiais» dont le contenu est un ensemble de critiques qui me vise directement ainsi qu'une partie de ceux qui me sont fidèles. La teneur de ce blog ne laisse aucun doute sur ses finalités et il est transparent de voir au bénéfice de qui cet outil de communication est animé : le premier adjoint est présenté comme une victime.

À deux jours du 2^e tour des élections législatives, le jeudi 14 juin, dans la nuit, une distribution massive de tracts dans la ville posés sur les pare-brise des véhicules était destinée à inviter les Thiaisien s à consulter ce blog dont le but évident était de peser sur le scrutin en altérant l'image du candidat que j'étais aux élections dans sa propre ville.

Informé le même soir, tard dans la nuit, je me suis déplacé dans le centre-ville pour retrouver les deux personnes qui m'avaient informé, dont un conseiller municipal, et j'ai pu intercepter le distributeur de ce tract qui continuait méthodiquement

à les poser sur les pare-brise dans la rue de la Liberté. Ce dernier, habitant Neuilly-Plaisance, a facilement reconnu être commandité pour ce travail par deux proches de Bruno TRAN, Christophe MAXIMILIEN et Aymeric BRELLMANN, et avoir été dirigé vers eux par une autre connaissance de Bruno TRAN habitant à Yerres. Ce distributeur a reconnu avoir été abusé, ignorant que son action mettait en cause le député-maire candidat aux élections législatives. **N'écoutant que leur courage, ces derniers n'avançaient pas à visage découvert. Ce blog s'est d'ailleurs arrêté brutalement à ce moment-là, quand les protagonistes ont été pris sur le fait.**

Le but poursuivi était, en m'affaiblissant, que je fasse le score le plus bas possible. Malheureusement pour eux, la confiance des Thiaisais ne m'a pas manquée contrairement à leur attente et j'ai eu 55,7 % des voix au second tour.

Vous connaissez la formule « *avec des "amis" comme ça, on n'a pas besoin d'ennemis !* »

L'original et la copie

Depuis toujours, B. Tran mettait ses pas dans les miens, avec un mimétisme ostensible qui n'échappait à personne et qui faisait sourire les plus indulgents et se moquer les autres, plus lucides. Les postures, la manière d'être et jusqu'au développement des idées... Un de ses collègues disait d'ailleurs cruellement que c'était le syndrome du bernard-l'ermite.

Dans ses écrits récents, il reprend ma vision de la Ville – celle que je développe depuis toujours et qui est mon fil rouge depuis que je suis Maire – en reprenant mes phrases et jusqu'à mes propres mots... sans doute par manque de singularité.

Alors pourquoi cette ambition à ce point calquée et si peu personnelle ?

Tout le monde connaît la phrase : **l'original est toujours préférable à la copie.**

Pas de liberté sans courage

N'assumant jamais, esquivant toujours, tel est malheureusement le fond de son caractère. Plaintif, souhaitant surtout apitoyer les autres, il n'a pas eu le cran – ni le courage – d'affronter les vérités qui dérangent quand je lui ai demandé instamment de s'expliquer.

Mais depuis peu, parce que cela constitue une posture en termes d'images et de communication, il cite les grands auteurs : Périclès, rien que cela... « *Il n'y pas de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage...* » dit-il en pensant à lui naturellement...

Il a dû se tromper de citation...

Dissiper l'écran de fumée

Il était temps de dissiper l'écran de fumée et de mettre sur la table les éléments de cette triste affaire.

Vous le savez bien, je n'avais aucun intérêt à poursuivre de ma vindicte Monsieur TRAN depuis des années comme il le prétend. Le sondage dont j'ai eu connaissance opportunément montre que je le distance de très loin dans le cas où il se présenterait contre la majorité en 2014.

D'autre part, mon résultat des élections législatives en juin dernier (55,7 %) dans un contexte difficile montre que les Thiaisais m'ont accordé très largement leur confiance dans notre ville.

Enfin, chacun le sait et je l'ai déclaré publiquement, je ne suis pas candidat au poste de conseiller général.

Toutes ces raisons démontrent que l'acharnement dont il prétend être victime n'a pas de sens.

Au contraire, il a cherché sournoisement à me déstabiliser au moment des scrutins, pour s'appuyer ensuite sur une perte de vitesse de ma part qu'il espérait. Il aurait pu prendre à témoins les Thiaisais pour justifier sa dissidence. C'est pour la même raison qu'il instruit à charge aujourd'hui en essayant de dresser un portrait de moi si négatif.

C'est l'histoire malheureuse d'un homme cupide et rongé par l'ambition qui se retourne contre son camp. Je ne vois pas en lui un successeur possible pour plusieurs raisons :

- Il n'a jamais acquis avec le temps la solidité indispensable, la fonction de maire ne se limitant pas au seul souci de plaire en soignant son image comme tel est son cas.
- L'incapacité qui est vite apparue chez lui à dissocier sa vie professionnelle de ses activités municipales.
- Le fait qu'après plus de 30 ans de mandat et à bientôt 55 ans, il n'incarne pas, d'évidence, le renouveau.

Enfin, j'ajoute que le poste n'est pas encore vacant.

Les Thiaisais savent qu'une aventure solitaire qui ne repose que sur l'égo est toujours vouée à l'échec.

Je remercie tous ceux qui, ces derniers temps, ont exprimé leur confiance à la majorité municipale. Cette confiance, qui s'est manifestée depuis toujours, nous permettra ensemble de continuer le travail entrepris.

Richard Dell'Agnola

Richard Dell'Agnola
Maire de Thiais